



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

DELIBERATION

N° 05/2023

OBJET :

**Demande de subvention
relative à l'étude
de faisabilité
pour l'aménagement
d'un parcours d'eau vive
sur la Roya**

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire expose :

La Commune a été lourdement impactée suite aux intempéries des 02 et 03 octobre 2020. La crue de la Roya a modifié en profondeur la topographie des berges et du lit du fleuve. Des travaux importants sont prévus ou en cours pour reconstruire ces berges afin de garantir l'endiguement de la rivière et permettre la reconstruction et la stabilité des routes et ouvrages en surplomb.

Par ailleurs, la Roya est un haut lieu de pratique des sports d'eau vive. Dans le cadre du programme de reconstruction des berges, Il apparait donc comme pertinent d'inclure des aménagements permettant la pratique du canoë kayak, sur l'exemple des parcours d'eau vive aménagés sur des rivières naturelles.

Le montant de cette opération est de 16 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'Etat, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à hauteur de 80% montant total HT, afin de financer cette opération, dans le cadre du programme « Espace Valléen ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parcours d'eau vive sur la Roya.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

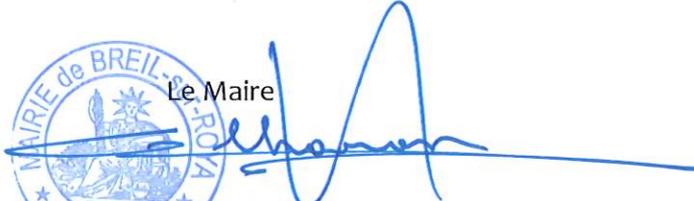


Sébastien OLHARAN

The seal is circular with the text "MAIRIE de BREIL-SUR-ROYA" around the top and "06540" at the bottom. It features a central emblem with a crown and a shield.

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN

The seal is circular with the text "MAIRIE de BREIL-SUR-ROYA" around the top and "06540" at the bottom. It features a central emblem with a crown and a shield.



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARCOURS D'EAU-VIVE SUR LA ROYA.

DEPENSE :

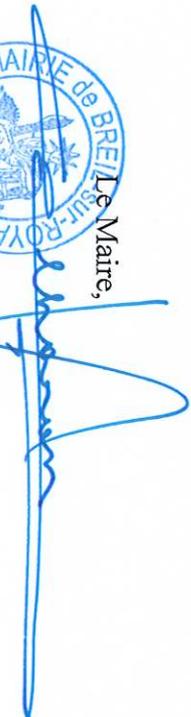
Montant : 16 000 € HT

RECETTES :

ETAT (FNADT) 80%	12 800 €
COMMUNE 20%	3 200 €

TOTAL TTC : 19 200 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 11/01/2023


Maire,
Sébastien OLHARAN



AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_13-DE
Reçu le 16/01/2023